



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION
GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLERMONT L'HERAULT

En exécution de l'arrêté du Maire n° URB-2023-17 de la Commune de Clermont l'Hérault du 17 octobre 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Clermont l'Hérault, pour une durée de 33 jours consécutifs :

DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 8h00 AU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 12h00

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Clermont l'Hérault a pour objet de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires et de répondre aux objectifs de développement de son territoire.

S'agissant d'une procédure soumise à évaluation environnementale la Commune de Clermont l'Hérault a saisi la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région Occitanie qui a rendu son avis le 1^{er} septembre 2023, joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a1184.html>.

Par décision n°E23000104/34 du 18 septembre 2023, la Magistrate déléguée, vice-présidente, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Jean JORGE, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E retraité en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, au choix :

- **sous format papier** à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle (signalés à l'entrée de la Mairie et sur son site internet) ;

- **sous format numérique** sur le site internet de la Commune de Clermont l'Hérault (<https://www.ville-clermont-herault.fr> – rubrique : Vie pratique- Aménagement du territoire) et sur un poste informatique à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie.

En outre, la copie du dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions, au choix :

-**sur le registre d'enquête papier** consultable et mis à disposition à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie.

-**par courrier** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur -Mairie de Clermont l'Hérault Place de la Victoire, BP 1, 34 800 Clermont l'Hérault avec la mention « ne pas ouvrir ».

-**par courriel** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse revisiongeneraleduplu@ville-clermont-herault.fr avec pour objet « enquête publique révision PLU ».

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) les :

- **jeudi 16 novembre 2023 de 8h00 à 12h00**

- **vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 18h00**

- **mercredi 6 décembre 2023 de 14h00 à 18h00**

- **lundi 18 décembre 2023 de 8h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête publique :

-le Commissaire enquêteur établira un rapport et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie et consultables sur le site internet de la Commune de Clermont l'Hérault (<https://www.ville-clermont-herault.fr> – rubrique : Vie pratique-Aménagement du territoire).

-le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Clermont l'Hérault, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil municipal, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

La Commune de Clermont l'Hérault est responsable du plan et le public pourra demander des informations sur le plan auprès du Service Urbanisme de la Commune.

Le Maire